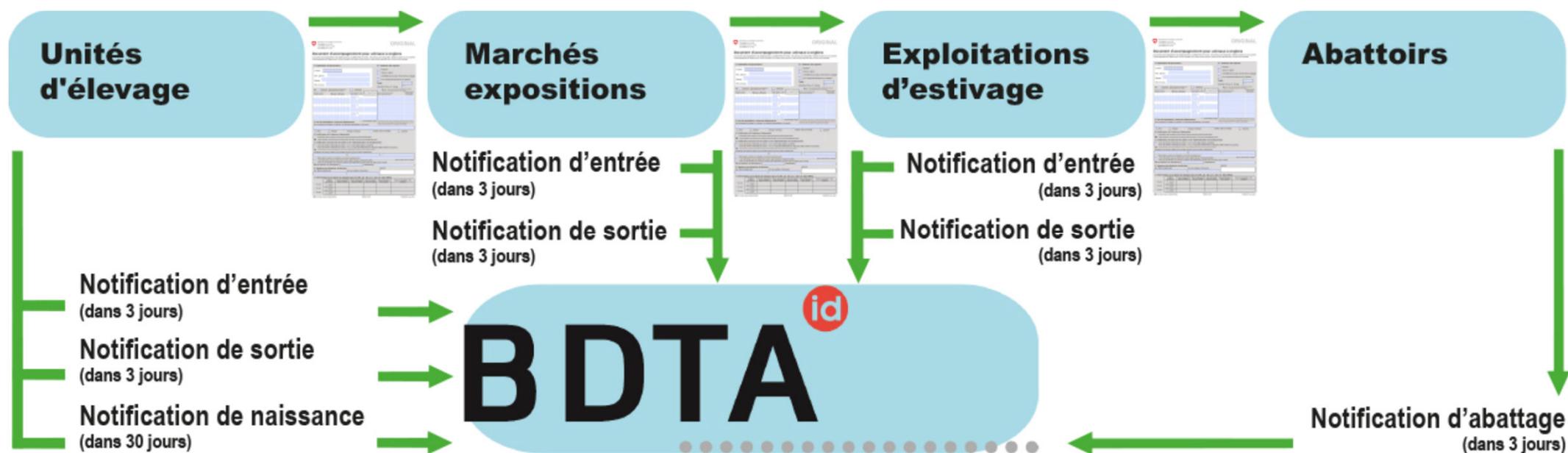


# BDTA dès le 01.01.2020



# BDTA & CapraNet: Préparations **2019**



- **Jusqu'au 19.12.2019 au plus tard: actualiser les cheptels dans CapraNet**, soit notifier les entrées et les sorties ainsi que les possibles mises bas!  
→ *Le 20.12.2019, tous les cheptels actualisés seront transmis de CapraNet à la BDTA par la FSEC.*
- **Les mises bas peuvent encore être notifiées dans CapraNet jusqu'au 31.12.2019 au plus tard.**  
→ *Ces données seront retransmises de CapraNet à la BDTA le 02.01.2020.*

# BDTA & CapraNet: Procédure **2020**



- **Dès le 06.01.2020: les détenteurs d'animaux doivent absolument valider les cheptels sur [www.agate.ch](http://www.agate.ch) («Premier enregistrement au Herd-book»)!**
- **Mises bas après le 01.01.2020: déclarer via agate dès le 06.01.2020.**
  - Délai de notification des mises bas = 30 jours.
  - L'exploitation qui notifie une mise bas reçoit Fr. 4.50 par cabri avec MA.
  - Le CAP pour jeunes animaux destinés à l'élevage peut être commandé sur le masque de notification de mise bas, dans agate (champ «Certificat d'ascendance souhaité»).
- **Entrées/sorties: notification via agate, dans les 3 jours.**
- **Avis de saillies & autres notifications telles que poids à 40 jours, notifications ADN etc.: toujours via CapraNet resp. à la FSEC.**

# Marquage: nouvelle réglementation à partir **2020**



- **Cabris nés dès le 01.01.2020:** doivent être identifiés dans les 30 jours, à l'aide de **2 marques auriculaires officielles** (double MA, avec ou sans puce). *Exception: les cabris de boucherie amenés directement de l'exploitation de naissance à l'abattoir avant le 120<sup>e</sup> jour de vie peuvent être identifiés avec 1 seule marque auriculaire.*
- **Chèvres nées avant le 01.01.2020:** doivent être munies d'une deuxième marque auriculaire officielle (avec ou sans puce) seulement jusqu'au 31.12. 2022 au plus tard. D'ici fin 2022, les chèvres nées avant le 01.01.2020 peuvent changer de lieu avec une seule marque auriculaire. **La deuxième identification des chèvres plus âgées ne presse donc pas.**

# Prix des marques auriculaires & livraisons



## Prix et délais de livraison

Les marques auriculaires peuvent être commandées à la BDTA sur le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch).

<b>Marquage additionnel</b>	<b>Prix*</b>	<b>Délai de livraison</b>
Marque auriculaire simple sans puce électronique	0.25	3 semaines
Marque auriculaire simple avec une puce électronique	1.25	3 semaines
<b>Nouvelles marques auriculaires</b>	<b>Prix*</b>	<b>Délai de livraison</b>
Doubles marques auriculaires sans puce électronique	0.75	3 semaines
Doubles marques auriculaires avec une puce électronique	1.75	3 semaines
<b>Marques auriculaires de remplacement</b>	<b>Prix*</b>	<b>Délai de livraison</b>
Marque auriculaire simple sans puce électronique	1.80	5 jours ouvrables
Marque auriculaire simple avec une puce électronique	2.80	5 jours ouvrables

\* Prix en CHF, sous réserve que la modification de l'ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux soit acceptée par le Conseil fédéral en octobre 2019.

# Autres informations...

[www.ovinscaprins.ch](http://www.ovinscaprins.ch)



DÉBUT NEWS MARQUER NOTIFIER QUESTIONS ET RÉPONSES INFO DE FR IT RECHERCHE

**Nouveau à partir de 2020: Les moutons et les chèvres devront être enregistrés dans la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA)**